

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Séance du 4 octobre 2022

Délibération n°
20221004-10

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-René BOURON, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 12
Votants 13

Présents : M. BOURON Jean-René, Mme METRAL Laure, M. BLANC Georges, Mme CHESSEL Christelle, M. CHESSEL Pascal, M. GRAS Jean-François, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Ervé, Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, Mme LAINÉ Delphine.

Date de la convocation
27 septembre 2022

Absents : M. BOCHATON Thomas (pouvoir à M. Georges BLANC), Mme JONET Hélène, M. DUFFOUR Raphaël.

A été nommée secrétaire : Mme SERVOZ Nathalie.

OBJET

BIBLIOTHEQUE – RECOURS AU BENEVOLAT

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
- 5 OCT. 2022
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le
- 6 OCT. 2022
Le Maire,

J.R. BOURON

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du fonctionnement de la bibliothèque, le recours à un bénévole est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de ce service et, notamment, d'assurer les missions suivantes :

- accueil des lecteurs,
- gestion des prêts et retours des documents,
- travail interne (rangement, catalogage et équipement des acquisitions, communication, réalisation du rapport d'activité ...),
- animations ponctuelles.

Dans ce cadre, l'établissement d'une convention est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve le recours au bénévolat dans le cadre du fonctionnement de la bibliothèque,

Approuve les termes de la convention proposée jointe en annexe de la présente délibération

Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 4 octobre 2022

Le Maire,

Jean-René BOURON

La Secrétaire de séance

Nathalie SERVOZ